



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 16.441

DECISION

***Portant institution d'une régie de recettes
pour l'encaissement du stationnement payant hors voirie
en centre ville
-Parc de stationnement en enclos-
(Avenant N°6)
=°=°=°=°=***

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 10 juillet 2006 (DC N°06/186) portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant hors voirie en centre ville (Parc de stationnement en enclos) rendue exécutoire le 18 juillet 2006,

. Vu la décision en date du 27 février 2015 (DC N°15/102) portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement du stationnement payant hors voirie en centre ville (Parc de stationnement en enclos) rendue exécutoire le 10 mars 2016,

. Vu l'avis conforme du Chef de Service Comptable de ROYAN assignataire en date du

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} – De modifier l'article 2 de la décision DC N°15/102 en date du 27 février 2015, comme suit :

* Le fonds de caisse est porté de 1 670 € à 1 990 € (Mille neuf cent quatre vingt dix euros) et mis à disposition du régisseur titulaire.

ARTICLE 2 – Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 – Le Député-Maire et le Chef de Service Comptable de ROYAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Vu le Trésorier Principal
de ROYAN**

Christian MENARD

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
Le 18 octobre 2016

**Fait à ROYAN, le 06 octobre 2016
Pour le Député-Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO**